



Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France

## PROPOSITIONS DE L'ADEAF POUR LA RENTREE 2017

Afin que la promesse du Président de la République, réaffirmée par le Ministre de l'Education nationale, puisse se réaliser dès la rentrée 2017, des instructions précises doivent être données rapidement afin que bilangues et sections européennes puissent retrouver toute leur place sur les 4 années de collège.

**L'ADEAF demande les mesures suivantes :**

### **1) Supprimer la condition de continuité avec le primaire pour les bilangues 6<sup>e</sup>**

Tout élève doit pouvoir accéder sans aucune condition à une section bilangue, et tout établissement doit pouvoir ouvrir une section bilangue.

Parallèlement, inciter à la mise en place et à la poursuite des projets langues dans le primaire

### **2) Définir un parcours bilangue à parité horaire de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.**

Une section bilangue est l'enseignement à **parité** de deux langues vivantes tout au long du collège, à **raison de 3h par langue** par semaine.

### **3) Doter les collèges de moyens spécifiques pour le parcours bilangue**

- conserver la dotation de +2heures par section bilangue de 6<sup>e</sup>
- prévoir une dotation de + 0,5h par niveau en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> soit +1,5h pour un parcours bilangue complet

### **4) Autoriser un renforcement linguistique en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>**

A titre transitoire, avant le plein rétablissement des sections européennes à la rentrée 2018, la possibilité de 2 heures hebdomadaires supplémentaires d'enseignement de langue vivante à partir de la 4<sup>e</sup>. doit être ouverte aux établissements qui en ont les moyens.

### **5) Limiter à 2 le nombre d'établissements d'exercice des enseignants**

Afin d'assurer les échanges de classe ou individuels, les certifications, la journée franco-allemande, etc. les enseignants d'allemand ne doivent pas enseigner dans plus de 2 collèges ou lycées.

L'inclusion dans l'emploi du temps des enseignants du second degré volontaires pour intervenir dans le primaire permet de pérenniser les interventions en langues dans le premier degré tout en diminuant les compléments de service à effectuer dans un autre établissement.

29.05.2017

**Ces mesures les plus urgentes pour la rentrée 2017 concernant le rétablissement des sections bilingues et européennes ne reprennent que partiellement les demandes de l'ADEAF :**

- **une politique nationale des langues vivantes** assumée et pérenne, et attentive à ce que l'apprentissage de l'allemand soit possible pour tous les élèves.
- une sensibilisation à la diversité linguistique et un éveil à diverses langues - dont l'allemand - dès la maternelle dans une perspective d'éducation plurilingue pour favoriser et faciliter les apprentissages ultérieurs.
- **une offre d'allemand dans le primaire** dans le respect de l'agenda 2020.
- **des horaires d'enseignement de langues vivantes d'au moins 3 heures hebdomadaires, indispensables à un apprentissage efficace.**
- **des moyens horaires fléchés** dans les dotations horaires des collèges et lycées pour toutes les langues vivantes et notamment des dispositifs spécifiques pour garantir la diversité linguistique et pour éviter que l'allemand (ou d'autres langues) ne servent de variables d'ajustement et ne soit mis en concurrence avec des enseignements facultatifs.
- **la généralisation de bilingues allemand-anglais**, ouvertes à tous, à parité horaire , dans le cadre d'une politique nationale relayée sur le plan académique et local (le dispositif bilingue ne doit pas dépendre du seul bon vouloir des recteurs et des chefs d'établissement), soutien spécifique légitimé par les accords bilatéraux et le développement d'une pédagogie tirant profit de l'enseignement en parallèle de l'allemand et de l'anglais. Ces sections ont vocation à être proposées partout, sans exigence d'un apprentissage préalable en primaire, contribuant ainsi à la mixité sociale.
- **le développement des sections européennes en collège** (avec deux heures hebdomadaires de renforcement linguistique et un enseignement en LV d'une discipline non linguistique) proposant à tous des parcours identifiés d'ouverture sur l'Europe.
- la valorisation des expériences de mobilité des élèves à l'étranger (échanges, séjours, stages ...)
- la valorisation de la certification en langue vivante étrangère.
- deux langues obligatoires dans toutes les classes post-bac (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et BTS) .
- la prise en compte de la maîtrise de deux langues étrangères dans tous les concours d'entrée aux grandes écoles ainsi que dans les concours de la Fonction publique

Extrait de *Politique des langues et allemand- Contribution de l'ADEAF\_2017*